DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260226-2026013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	14
EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	11
VOTANTS :	13
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent,** Maire.

Date de convocation : 20 février 2026.
Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, DENIEL Franck, LEBEAU Christine, GOUVERNEUR Gilles, LEFEBVRE Angélique, CONAND Cathel, VALOIS Dominique, ESNAULT –Jean-Luc, BABIN-TOUBA Ludovic, ANTIN Séverine, BARRE Bruno.
Absent(s) excusé(s) : MM. JOURDAN Anne-Sophie (pouvoir au M. BABIN-TOUBA Ludovic), BITAULD Fabienne (pouvoir à Mme LEBEAU Christine).
Absent(s): Mme CIEKAWY Ombeline,
Secrétaire de séance : Mme Séverine ANTIN est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. G. Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026014 | Commande Publique – Lotissement « Les Pointellières » lot 1 EUROVIA : avenant 2

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'Eurovia doit raccorder une noue pleine d'eau au système d'évacuation des eaux pluviales du nouveau lotissement.

Le présent avenant à pour objet de prendre en compte les travaux suivants :

⇒ Ouverture de tranchée
⇒ Réalisation de regard à grille 50*50
⇒ Fourniture et pose de drain
⇒ Réccordement par carottage dans la buse

Le Maire,
L. LE GUEHENNEC.

L'avenant n°2 s'élève à 967,63 € HT (1 161,16 € TTC). Il augmente le marché initial et le fait passer de 488 190,77 € TTC à **493 270,53 € TTC** (marché (avec PSE1) + avenants) soit une augmentation de **1,04 %** Détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TVA 20 %	Montant TTC
Marché de base y compris PSE1	406 825,64 €	81 365,13 €	488 190,77 €
Avenant n°1	3 265,50 €	653,10 €	3 918,60 €
Avenant n°2	**967,63 €**	**193,53 €**	**1 161,16 €**
TOTAL	411 058,77 €	82 211,75 €	493 270,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- valide l'avenant n°2 de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 967. 63 € HT ;
- donne tout pouvoir de signature à M. le Maire dans le cadre de cette affaire.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents